



LES MOMENTS FORTS

DU 27^e CONGRÈS DES COMMUNES
1^{er} AU 4 AOÛT 2016
À TAIARAPU-EST - TAHITI



COMMUNES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : au cœur d'un avenir à bâtir

Inscrit dans la continuité du premier rassemblement de la mandature, le 27^e Congrès des communes s'est consacré, du 1^{er} au 4 août à Taiarapu-Est, au rôle de celles-ci dans l'accompagnement du développement économique du Pays. Quatre journées qui ont permis aux élus et DGS présents d'approfondir la réflexion et d'affirmer la nécessité d'un travail collaboratif de tous les acteurs. Dès l'ouverture, en présence du président du Pays, du haut-commissaire et du président du CESC, l'évidence de ce partenariat a été rappelée.

Comment associer les communes au développement économique ? Les constats du précédent congrès avaient mis en exergue le vœu des maires, quotidiennement confrontés à une population en difficulté, de pouvoir être porteurs de projets. La conjoncture impose la recherche d'un modèle économique innovant et d'une nouvelle répartition des rôles de chacun. « Quand et comment travailler ensemble pour le bien d'une seule et même population ? », telle était la question au centre des débats.

Un principe : la libre administration des communes

L'ouverture a montré un vrai positionnement des partenaires institutionnels qui se sont exprimés franchement comme l'a relevé Louis Savoie, le fil conducteur du Congrès. « Pourquoi les communes s'intéressent à des compétences non dévolues alors qu'elles n'ont pas encore relevé tous les défis de leurs compétences propres ? » Le président du SPCPF, Cyril Tetuanui, y a répondu par les principes

de proximité au citoyen et de libre administration. « Les conseils municipaux définissent eux-mêmes leurs priorités en matière de service à la population et, au nom de ce principe, en dépassant les limites juridiques imposées par le statut, les communes interviennent déjà. » Même s'il n'est pas question de « faire à la place, mais avec le Pays, pour que la complémentarité soit une vraie valeur ajoutée » a-t-il précisé.

Des moyens pour agir

En retour, le président du Pays, Édouard Fritch, a rappelé les actions menées par son gouvernement en faveur des communes, affirmant avoir voulu leur « donner une place importante dans la redynamisation de l'économie » mais avec le sentiment qu'« elles en veulent toujours plus ». Les communes peuvent participer au développement économique sans avoir à « investir les compétences du Pays, souvent lourdes et très complexes, donc piégeuses » : en lançant les 8 milliards annuels de travaux d'investissement, en aménageant les espaces fonciers communaux disponibles, en venant en soutien à des projets impulsés par le Pays et, déjà, en accomplissant leur mission de service public. « Il faut faire preuve d'imagination » a-t-il dit aux maires. Enfin, son annonce de la création de deux nouvelles taxes communales préfigure une avancée sur le plan de la fiscalité des communes.

Des relations à améliorer

Le haut-commissaire, René Bidal, a appelé au « sérieux budgétaire » eu égard au monde des entreprises, frileux dans un contexte incertain, pointant au passage « la stabilité politique » comme un facteur propice au développement. Reconnaisant les communes comme « relais indispensables », il a délimité leur « légitimité indiscutable » à « faire connaître » les initiatives de

développement économique. « C'est votre rôle de les dire et c'est notre devoir de vous écouter et de les accompagner quand c'est possible. » Rappelant l'appui financier de l'État, il a considéré que la relation avec le monde communal devait être améliorée « afin que vous vous sentiez pleinement impliqués mais que vous mesuriez aussi le besoin des autres ».

Vers une cohérence des visions

Le président du CESC, Winiki Sage, admet que « les communes sont aujourd'hui des acteurs incontournables de toutes les politiques de développement de notre Pays », et a renouvelé le soutien du CESC dans leurs approches « pour autant qu'elles résultent d'un consensus général et s'inscrivent dans une démarche cohérente avec la vision du gouvernement ».

Les nombreux invités de Nouvelle-Calédonie, Mayotte et métropole, comme – et c'était une première – le monde de l'entreprise local, sont venus nourrir des débats enrichis par une participation active et une atmosphère propice au dialogue, notamment dans la cadre des ateliers et d'une table-ronde appréciée pour sa liberté de ton. Quatre jours de débats sur le périmètre d'intervention de la commune en matière de développement économique : moyens d'action, limites, potentiels, outils, se sont conclus, lors du quatrième, par une résolution qui – la presse s'en est fait l'écho – a traduit la détermination des maires et leur volonté d'action.

Sommaire

Communes et développement économique : au cœur d'un avenir à bâtir.....	1
Des communes agissantes en quête de légalité.....	2/3
Articuler projet du Pays et potentiels des communes.....	4/5
Des élus résolus à construire avec le Pays.....	6/7
Un 27 ^e congrès animé.....	8

Le 27^e Congrès en chiffres

287
participants

154 élus
dont **35** maires

22 cadres
et agents

62 invités
et officiels

25 personnels
organisateur

DES COMMUNES AGISSANTES

Périmètre actuel d'intervention

Quels sont les moyens juridiques et financiers ou les outils dont disposent les communes en 2016 pour agir en matière de développement économique ? Gilles Lorphelin, président de l'association des DGS, et Manfred Mahaa, DGS de Rimatara, par leur exposé ont d'entrée circonscrit les débats.

Sur le plan juridique, un avis du Conseil d'État a tranché : la clause générale de compétence ne s'applique pas aux communes polynésiennes, uniquement au Pays. Les compétences communales relèvent de l'article 43.I du statut et par un transfert, si une loi de Pays le prévoit, dans les compétences énumérées au 43.II.

Financièrement, outre les dotations et les subventions dont elles bénéficient, les communes peuvent recourir à l'emprunt et à la fiscalité, aux partenariats public-privé, et aujourd'hui à la SEMOP*.

Les possibilités techniques tiennent au foncier communal, à bien connaître, et à la fiscalité en tenant compte de la problématique du recouvrement. Enfin le Pays, l'État, voire l'Europe peuvent assister les communes dans des domaines environnementaux.

Les outils des politiques sectorielles, documents écrits sur les projets communaux, constituent une base de discussion pour déterminer comment travailler ensemble au développement de la commune. Quelques-unes l'ont déjà mis en place, et certains aménagements du Pays ont été modifiés pour respecter ce schéma de développement communal, donnant une vision politique à moyen terme. Le PGA*, règlement d'urbanisme, permet de savoir où et comment on peut construire. Le SAGE* concerne le territoire du Pays. Le PGEM*, le *rāhui* et la définition d'espaces marins protégés dans certaines communes, sont équivalents. Des communautés de communes (CODIM*, Hava'i*) conduisent déjà plusieurs projets de développement (services interinsulaires, tourisme, agriculture, culture). Elles envisagent une période de test avant le transfert complet des compétences.

Aider au développement c'est aussi...

- mettre en œuvre les services publics et assumer les compétences de base des communes (transport, assainissement, déchets, soutien technique, sécurité...);
- participer au financement public, à l'investissement, comprendre les contraintes des entreprises c'est-à-dire respecter les délais de paiement des fournisseurs, rencontrer les entrepreneurs qui sont pourvoyeurs d'emplois et génèrent ce développement. Privilégier la relation de confiance, localement, avec les entrepreneurs notamment en matière de placement ;
- partager, communiquer, organiser au niveau local, faire de la médiation sur la base de la connaissance des acteurs économiques et sociaux de proximité.



Les ateliers par archipel ont donné lieu à des échanges nourris (ici celui des Tuamotu).

Les premiers ateliers ont permis d'identifier les leviers sur lesquels les communes peuvent s'appuyer, comme les risques encourus en matière de développement. Animés par des élus formateurs, et alimentés par les apports techniques de personnes ressources de l'État et du Pays, ils ont permis aux élus de dégager les grandes lignes des forces et faiblesses par archipel et transversales à tous.

L'atelier des Marquises a mis en avant une forte volonté de travailler ensemble, une unité des élus malgré les divergences politiques, géographiques pour un développement durable « équilibré c'est-à-dire à notre échelle », empreint de la culture de l'archipel (tatouage, sculpture,...) dans l'esprit de cohésion des communes avec le Pays et l'État.

Aux Australes, les atouts tiennent au climat tempéré propice à l'agriculture, au tourisme et à l'artisanat. Le foncier est un atout pour certains (lorsqu'il est maîtrisé comme à Rapa) et une faiblesse chez d'autres (indivision). Le développement économique passe par un maire décideur et une transmission pérenne du savoir et du savoir-faire, naturelle aux Australes (artisanat, pêche, vie communautaire ou « *pupu* »).

Pour les îles Sous-le-Vent, la proximité de Tahiti et les dessertes maritimes régulières sont un avantage. L'intercommunalité a accentué la solidarité des *tavana* qui se sont unis autour d'un projet de tourisme nautique. La communication avec la population est mise en avant (projet touristique à Bora Bora, inscription du *marae* de Taputapuataea à Raiatea sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco).



Aux Tuamotu-Gambier, le contexte milite pour des adaptations à la géographie et à l'éloignement (petite île, petit développement ; PPR* inadapté aux atolls). Fragilité de l'écosystème, culture et mode de vie local sont à prendre en compte dans le développement des nombreuses ressources (tourisme, aquaculture, coco, perliculture et leur transformation). L'isolement doit être rompu (Internet).

Dans les îles du Vent, la société civile est force de propositions. Les ressources (financières, foncières, humaines, techniques) doivent être utilisées de manière raisonnée (ex : formation d'agents plus performants), à la recherche d'une meilleure qualité de vie. La répartition des centimes additionnels entre les communes concernées par la présence d'entreprises sur leur territoire reste à discuter.

Transversalement,

- chaque archipel vit ses projets (tourisme) à travers sa culture régionale et ses ressources (secteur primaire),
- municipalités et maires affichent une réelle volonté à participer au développement de leur territoire,
- la communication avec les institutions et le privé n'est pas facilitée par les différences de visions,
- le partenariat ne se veut plus seulement financier mais de réflexion, d'action, de projet,
- enfin, tous les archipels ne vivent pas le développement à la même vitesse (humain, financier, matériel).

PETIT LEXIQUE DES ACRONYMES utilisés dans ces pages

- CESC Conseil économique, social et culturel
- CODIM Communauté de communes des îles Marquises
- COM COM Communauté de communes
- DGS Directeur général des services
- HAVA'I Communauté des communes des îles Sous-le-Vent
- PADD Projet d'aménagement de développement durable
- PGA Plan général d'aménagement
- PPR Plan de prévention des risques naturels
- RST Régime de solidarité territoriale
- RSPF Régime de solidarité de Polynésie française
- SAGE Schéma d'aménagement général
- SEMOP Société d'économie mixte avec opération à vocation unique
- SPL Société publique locale

EN QUÊTE DE LÉGALITÉ

Il ressort des deux témoignages de maires qui ont présenté en introduction de la table ronde les actions et projets sur leur territoire, l'appel à un développement maîtrisé, raisonné et durable.

Rony Tumahai a notamment présenté le « Plan directeur Punaauia 2020 », déclinant les priorités et ambitions politiques sur une mandature, qui permet à la commune la programmation des équipements et l'affectation des moyens financiers correspondants. Il cible la jeunesse, l'éducation et les familles, la vie des quartiers, le développement durable et l'aménagement (du littoral par exemple pour un accès facile à la mer, les voiries, la vallée de la Punaru'u, etc.). En 2013, la commune a élaboré un PADD*, pièce centrale de tout projet d'aménagement, qui définit synthétiquement les orientations de développement, de protection



Rony Tumahai (à gauche), maire de Punaauia, et Tearii Alpha, maire de Teva i Uta, ont amorcé le débat de la table ronde par l'exposé de leurs actions et projets communaux.

et de promotion du territoire. Elle s'est engagée dans une démarche de partenariat avec cinquante entreprises de son territoire. Selon le maire, ce développement endogène qui traite et valorise la production locale (pêche, élevage, agriculture) nécessite un débat avec le Pays.

La légitimité par l'action

Dans sa commune rurale, le maire de Teva i Uta cherche à développer l'agriculture avec des circuits courts de commercialisation pour permettre à 60 % de sa population tournés vers l'agriculture et la pêche d'en vivre. Deux syndicats et une coopérative agricole organisent des expositions, participent aux foires et mettent en place des points de vente aux entrées touristiques de la commune. La promotion des produits est assurée lors des événements communaux par l'offre de collations et dans les écoles de la commune. En projet : la vente des produits de la coopérative à la régie d'avances communales, l'intendance du nouveau collège et celle du centre de détention de Papeari. Le chiffre d'affaire prévisionnel représente 30 millions de FCFP par an pour 500 familles. En vue également : l'augmentation des surfaces agricoles de la commune en partenariat avec le Pays.

Une discussion autour de la table... rondement menée

Mobilisant les « quatre pieds du *umete* » – État, Pays, communes, société civile – avec la présence remarquable pour la première fois au Congrès des communes d'un représentant du monde des entreprises, les deux heures d'échanges ont captivé l'auditoire. Dans une « discussion constructive et positive », les invités ont fait preuve de « compétence, pertinence et courage ». Comme l'animatrice Tepuaraurii Teriitahi (ci-contre) – élue formatrice et conseillère municipale de Paëa –, qui n'a pas manqué d'audace, par ses questions et commentaires, pour relancer le débat sur « le partenariat horizontal » attendu par les communes. Elle a conclu sur : « Donnez-nous un rôle, un vrai, pas un rôle de figurant ! »



Tepuaraurii Teriitahi.

Lisa Juventin

Directrice de la Délégation pour le développement des communes

« Aujourd'hui, le gouvernement s'attache à faire en sorte d'associer de plus en plus les communes. **La volonté est là et tout le monde la partage.** »

« Il me semble qu'il y a surtout un besoin reconnu de chacun qui est de communiquer. Nous communiquons, peut-être mal, peut-être pas assez, mais nous sommes tous concernés car **le dialogue implique une réciprocité.** »

« La position du Pays n'est pas de bloquer **le transfert de compétences** mais de **l'organiser de manière encadrée, structurée et surtout pérenne.** C'est un terrain complètement nouveau, on est dans une mouvance, une dynamique nouvelle pour les communes ; c'est bien, c'est positif ! **Le Pays souhaite avancer avec les communes mais pas trop vite** parce que c'est dans leur intérêt, dans l'intérêt de la pérennité des projets et des actions. »

Éric Zabouareff

Chef de subdivision des Australes et secrétaire général adjoint du haut-commissariat

Pour que le local ne soit pas l'ennemi du global, il faut cette collaboration et ce travail en commun par un échange des deux côtés et que tout le monde s'astreigne à **être le plus vertueux possible dans cet échange.** Et ce n'est pas toujours évident. »



Winiki Sage

Président du Conseil économique social et culturel

« On constate aujourd'hui que les *tavana* veulent vraiment être acteurs du développement économique, et une grande différence quand même entre les communes. Peut-être a-t-on **besoin de mieux identifier les priorités de tous** et une cohérence entre eux mais aussi et surtout avec la vision politique générale que doit avoir le gouvernement. »

« **Plus les communes seront associées dès le départ, et plus on a de chance que les grands projets aboutissent.** »

Olivier Kressmann

Président du MEDEF Polynésie

« **On a surtout besoin de visibilité.** On attend qu'une commune puisse nous dire : Voilà l'environnement, l'infrastructure que je suis en mesure de mettre à disposition d'une création d'activité. Je crée un environnement dans lequel une entreprise puisse venir s'implanter. »

« **On sent que les *tavana* ont changé.** Les communes étaient vues comme des partenaires économiques à risque. Peut-être un peu trop dans une vision d'un coût commercial et pas suffisamment dans un vrai partenariat de développement. »

« **Il faut que les acteurs économiques en général : le politique, les communes, le monde de l'entreprise, l'État, définissent ensemble vers quelle économie aller** à l'horizon de dix ou quinze ans. »

Yohann Nédélec

Maire de Relecq-Kerhuon et vice-président de Brest-Métropole. Membre du CA du CNFPT

« **L'intercommunalité est une chance** – même si elle peut aussi faire grincer des dents quand il faut se plier à ses exigences –, dans le cadre d'un schéma de cohérence territoriale qui permet de développer son territoire en tenant compte de son environnement. »
« **Arrêter de se dépêcher, penser en amont sont essentiels** à la volonté d'anticiper l'avenir. »

ARTICULER PROJET DU PAYS ET



Animateurs, rédacteurs et personnes ressources parmi lesquelles des représentants des entreprises, ont orchestré et alimenté des débats riches et dans le respect mutuel.

Les congressistes répartis en trois groupes ont réfléchi aux moyens de maîtriser un développement socio-économique pérenne sur le territoire de la commune, aux outils facilitateurs de ce développement et à la place des communes face aux projets.

Il ressort des échanges que maîtriser le développement socio-économique durable sur sa commune signifie la valoriser, dans l'intérêt général de sa population et par une organisation structurée.

Concernant les risques, il s'agit d'éviter d'épuiser les ressources qui ne sont pas illimitées et des investissements inutiles et disproportionnés. L'évaluation de projets cohérents et réalistes, à la portée de la commune, empêche aussi de s'endetter et garantit l'intérêt des populations. Le rôle des communes dans ce processus impose la connaissance des enjeux, l'anticipation des conséquences et des risques (avant, pendant, après), une vision politique partagée avec le Pays, en conscience de la durée de la mandature et en tenant compte des spécificités communales.

Un conseil municipal dynamique autour d'un maire impulsant une vision au-delà d'une vision partisane, qui sache saisir les opportunités, est perçu comme une nécessité.

Des outils facilitateurs encore peu utilisés

L'intercommunalité est considérée comme un outil incontournable : elle permet une cohésion afin de définir une stratégie d'ensemble. Ce dynamisme se traduit par la volonté de définir sur le terrain l'aménagement du territoire. L'observation générale est que si des outils – PGA*, PADD*, PPR*, COM COM*, SEMOP*, SPL* – sont mis en œuvre par quelques communes pour organiser leur territoire, d'une part, ils ne sont pas toujours réellement maîtrisés ou acceptés, d'autre part, peu y ont recours.

La place cruciale des communes et des *tavana*

La formation de la population, une fiscalité incitative pour les entreprises, le développement du secteur primaire, les nouvelles technologies, du patrimoine foncier voire l'élaboration d'un schéma directeur en lien avec l'économie ont été cités parmi les actions à mener en vue d'un développement. Les projets et les orientations économiques concernent le maintien de la jeunesse dans les îles par l'emploi à travers l'activité agricole, artisanale, touristique et l'économie bleue ; et pour les plus urbaines, par la mise en place d'infrastructures pour

permettre des activités sportives, culturelles et de loisirs pour les jeunes et la population en général.

Pour tenir et prendre la place qui leur revient, les *tavana* ont particulièrement insisté sur l'importance d'être informés et associés dans les décisions prises et les projets portés par le gouvernement. Des projets qui doivent tenir compte des ressources, des spécificités, des contraintes (géographiques, culturelles), des caractéristiques de la population communale et des archipels.

Un projet de société à déterminer ensemble

Finalement, le développement économique est vu comme un moyen d'aboutir à un projet de société et, pour y parvenir, celui d'un partenariat équilibré, public et privé, comme un préalable. Les élus municipaux appellent de leurs vœux : une égalité des chances pour tous entre les archipels ; une égalité des élus communaux devant les décideurs quelle que soit leur appartenance politique ; et le transfert de foncier domaniale, facteur de développement, là où il n'a pas encore eu lieu ; une relation partenariale d'égal à égal, la reconnaissance de la place prépondérante de la commune dans la mise en œuvre des projets du Pays, de leur conception à leur concrétisation, en associant aussi les partenaires privés.



Les élus formateurs, qu'ils soient « fil rouge », animateurs ou rapporteurs, en ateliers ou en plénière, par leur implication et leur compétence, ont diffusé une belle énergie durant ces quatre journées.

POTENTIELS DES COMMUNES



Réformes en cours : l'avis des communes !

Projet de toilettage du statut de la Polynésie française, loi sur l'égalité réelle, accords de Papeete, réforme du RSPF* : via le SPCPF, les communes ont été consultées, parfois un peu tard. Les élus communaux, informés de ces chantiers durant le congrès, ont validé les propositions.

Si la réforme du Régime de Solidarité était nécessaire, la demande du ministère des Solidarités d'un avis des communes à élaborer sous quinzaine n'était pas réaliste. Pour autant, elles ont répondu en nombre sur la complexité des dossiers et sur les dysfonctionnements graves pour les administrés. Un bilan quantifié a été sollicité au Pays pour fonder des mesures efficaces. Devant l'urgence à agir, les élus ont suggéré un retour à l'ancien système (ouverture de droits automatique), et du temps pour mobiliser les acteurs afin de travailler sur la réforme, par ailleurs à inclure dans celle plus globale de la PSG, sur laquelle le monde communal souhaite être associé en amont.

Concernant la révision du statut de 2004,

Les élus demandent une forme de clause générale de compétence permettant aux communes d'agir, dans la limite des domaines listés à l'article 43.II, sur leurs fonds propres. Concernant les domaines ouverts, ils demandent à étendre ceux-ci, notamment pour permettre la régularisation d'actions existantes (jeunesse et sport, bureau de l'emploi par exemple). Au sujet de l'article 43.I, devant la difficulté de financement et de gestion de certains services (assainissement, traitement des déchets), est soulignée la nécessité d'avoir une réflexion avec le Pays sur les modes de financement et le transfert de certaines taxes (TEAP notamment). Concernant les difficultés majeures en matière d'énergie électrique, surtout dans le contexte îlien, la possibilité d'un transfert au Pays ambitionne un même tarif pour tous ou la création d'un fonds de soutien. En matière de fiscalité, le principe d'une péréquation horizontale est à intégrer dans la réforme de la fiscalité communale. Enfin, une participation du Pays aux syndicats mixtes irait dans le sens du partenariat Pays / Communes.

Des échanges sur l'égalité réelle, il ressort le principe d'une égalité de chance de tout citoyen, quel que soit son lieu de résidence, dans le contexte de son territoire, sans détruire la diversité culturelle ; une méthode pour construire un développement durable (économique, social, culturel et environnemental à traiter simultanément), associant toutes les parties en amont pour définir un projet de société puis des contrats entre l'État et les collectivités. Parmi les décalages entre métropole et outre-mer, le déficit d'accès au service public partout où il y a un éclatement géographique et le taux de chômage ont été soulignés. La première étape est donc de construire un projet de société.

DES PISTES ENVISAGEABLES, DES RÔLES À REDÉFINIR



Le ministre de l'Économie a mis les communes en garde contre un transfert « définitif » des compétences mais aussi présenté des possibilités de travail en commun dans plusieurs domaines.

Chargé d'exposer le rôle du Pays, sa position, et sa vision de la place spécifique des communes, le ministre de l'Économie Teva Rohfritsch a conclu son intervention, essentiellement axée sur les défis économiques et orientations du gouvernement en la matière, autour des pistes de travail envisageables avec les communes.

« Comment travailler ensemble ? » Le ministre envisage plusieurs possibilités. Concrètement, les communes pourraient être autorisées à créer des dispositifs d'accompagnement des entrepreneurs à leur niveau : accueil, formation de la main-d'œuvre, aides directes, immobilier d'entreprises (atelier relais), zone artisanale ou industrielle sur du foncier communal ou domanial. Sur le plan fiscal, le transfert des redevances des concessions maritimes en faveur des communes des Tuamotu, comme l'organisation conjointe de la surveillance, du contrôle et de la protection des ressources pourraient être envisagés, moyennant une redéfinition des rôles de chacun.

Une autre piste serait de déterminer et lancer des appels à projets partagés sur du foncier domanial ou communal. Enfin, des synergies Pays-Communes peuvent être créées en matière d'économie numérique pour faciliter l'accès des usagers aux documents officiels, dématérialiser certaines

procédures, soutenir les initiatives communales en faveur de l'école digitale, relancer les lieux citoyens de consultation internet en mairie et les zones d'accueil (points wifi gratuits, pépinières pour porteurs de projet,...).

Changer de méthode

Le ministre de l'Économie a souligné qu'un choix devait être opéré par les communes avec le Pays pour arrêter les niveaux pertinents et réalistes d'exercice de ces compétences de portée économique devant les voies offertes : par la délégation de compétence (partielle) ou par le transfert de compétence... en gardant à l'esprit que ce dernier est « définitif, exclusif, territorialisé », ce qui signifie une compétence entièrement assumée, notamment financièrement, et nécessitant un accord des *tavana* si un projet est à cheval sur deux communes.

Il a reconnu que « la concertation avec les communes et leur intégration aux comités décisionnels et de suivi des grands projets impactant la commune est impérative », affirmant que c'était la politique actuelle du gouvernement du Pays.

Les moyens à mettre en adéquation avec le niveau d'exercice de compétences requis sont, d'après lui, à traiter dans le cadre du chantier sur la fiscalité communale, en distinguant le transfert des ressources fiscales existantes et les pistes de création de nouvelle fiscalité. Une perspective qui questionne le réel désir des maires à créer des taxes locales, c'est-à-dire à les définir, les percevoir et les recouvrer et souligne l'importance d'« une logique de financement viable et durable (à l'échelle de la commune) et non occasionnelle ou circonstancielle ».

Une adaptation des textes actuels sera nécessaire afin de permettre de sécuriser les options retenues et les pérenniser dans le temps a conclu le ministre en ajoutant : « Mais en attendant tout ça, nous pouvons déjà travailler ensemble et en concertation » comme il l'avait déjà déclaré en 2015.

DES ÉLUS RÉSOLUS À CONSTRUIRE

Une vision partagée de l'avenir à bâtir



La résolution adoptée par les élus n'a pas manqué d'interpeler l'ensemble des partenaires.

Nous, *tavana*, nous voulons partager la vision de l'avenir à bâtir.

Confrontés à une économie toujours en difficulté, nous sommes malheureusement les premiers témoins de la détresse de nos habitants en situation de fragilité sociale et à la recherche d'un emploi.

Face à une jeunesse de plus en plus désœuvrée et d'entreprises tributaires d'une économie morose, nous ne sommes pas de trop, tous autant que nous sommes : Pays, État, communes, société civile.

Lors de son discours d'ouverture, notre haut-commissaire a rappelé l'importance de la stabilité. Dès 2011, lors du Congrès des communes qui s'est tenu à Teva I Uta, nous avons déjà affirmé que les communes constituaient un **pôle de stabilité**.

Non pas une stabilité politique, mais une stabilité dans le service au citoyen, dans l'accueil des plus démunis, dans la recherche de solutions au quotidien mais aussi pour demain.

Nous orientons chaque jour nos actions, nous les *tavana*, avec nos équipes et nos techniciens municipaux pour offrir un environnement propice

et favorable à l'émergence d'une dynamique économique bénéficiant au secteur privé et surtout à nos populations.

Comment nous percevons-nous aujourd'hui, nous, les communes ?

- Des communes qui gagnent en maturité et en compétence dans la gestion des affaires de la Cité;
- Des élus engagés avec leur conviction et leur courage;
- Une conscience que des marges de progrès sont encore à réaliser dans nos compétences propres, même si nous y travaillons tous.

Aujourd'hui, cette évolution communale semble être reconnue :

- **OUI**, la commune est un partenaire incontournable, nous dit-on,
- **OUI**, la commune est légitime dans le domaine du développement économique, nous dit-on encore,
- **OUI**, les outils pour exercer pleinement ces compétences existent déjà, nous dit-on enfin.

Mais alors

- **Pourquoi** apprenons-nous les projets par voie de presse ?
- **Pourquoi** un transfert de compétences pour les communautés de communes au goutte à goutte ?
- **Pourquoi** ce sentiment que nos partenaires ne nous pensent pas à la hauteur ?
- **Pourquoi** cette impression d'opportunité de la part du Pays ?
- **Pourquoi** être associés *in extremis* aux grands débats de notre avenir ?
- **Pourquoi** ce sentiment permanent de manque de considération ?
- **Pourquoi** serions-nous réduits aux seuls rôles d'aiguilleur et de guichet ?

TA'AHOA !

Pau te fiu, ta'ahoa roa !

Entendez ce TA'AHOA qui s'élève du fond des cinq archipels !

Un appel qui pourrait séparer (TA'A) des amis (HOA) s'il ne trouvait pas écho.



En quelques points

par Louis Savoie,
un fil conducteur pertinent

Fort de son expérience dans les arcanes institutionnels du Pays comme au plan régional mais aussi au sein d'instances aux prises avec les problématiques économiques et du développement durable, Louis Savoie a su éclairer les travaux d'un regard docte, avisé et enrichissant. Morceaux choisis de ses conclusions.

« Un véritable espace de dialogue »

La libre expression a fait penser à de véritables états généraux. La qualité de l'organisation matérielle sobre mais efficace, l'ambiance sérieuse et sereine étaient remarquables ainsi que l'effort réel de synthèse des travaux et de propositions pour formuler des résolutions.

« Concilier le temps court et le temps long »

Répondre aux besoins d'aujourd'hui, l'affaire des communes, et construire le futur impliquent la définition par le Pays d'une vision à long terme de stratégies et de politiques sectorielles. Les actions doivent faire l'objet de concertation préalable, d'informations croisées et d'une adhésion de l'ensemble des acteurs dont les populations. De nombreux sont outils à explorer : SAGE*, PADD*, COM COM*, SEMOP*, SPL*.

« La primauté de l'intérêt général »

Le bien-être de la population, qui reste à concilier avec les impératifs des investisseurs, et le souci

RUIRE AVEC LE PAYS



Pour nous les communes, il est tout à fait légitime que le Pays exerce son pouvoir de décision en matière de projet de société, tout comme nous estimons légitime et indispensable que les communes puissent participer au travail d'élaboration de ce projet.

Aujourd'hui, nous demandons donc à ce qui d'ici trois mois, au plus haut niveau du Pays et des communes, soient décidées les modalités de ce travail qui permettra de définir la vision partagée de l'avenir à bâtir.

Qu'il n'y ait pas de malentendu ! Derrière cette demande, il y a deux éléments fondamentaux :

- tout d'abord, la reconnaissance de la capacité des communes à agir en autonomie, dans des limites à définir avec le Pays ;
- ensuite, que les communes ne soient plus considérées comme un partenaire avec qui on travaille au coup par coup mais comme un véritable partenaire présent dès le début des processus.

de la préservation des intérêts des générations futures interrogent la responsabilité du décideur public, et impliquent une garantie de bonne gestion des ressources.

« Assurer la sécurité des acteurs »

Au-delà du débat sur le périmètre de compétences, des voies juridiques de sortie existent en dehors du transfert des compétences, comme les délégations de compétences dans un cadre conventionnel pour des projets précis. Il s'agit d'assurer la protection juridique du maire qui ne veut pas être qu'un guichetier mais un acteur et, à ce titre, se trouve exposé.

PAROLES DE MAIRES



Théodore Tuahine

Maire de Hao

Une nouvelle génération qui prend son rôle au sérieux !

« Aujourd'hui, les maires commencent à se manifester, à vraiment prendre leur rôle au sérieux et à dire : on existe. La nouvelle génération devient acteur du développement économique.

On aimerait une pleine association par rapport au projet aquacole à Hao, on a été informé au goutte à goutte. Si notre mission c'est l'intérêt général, notre combat à nous, c'est l'emploi. Aujourd'hui, avec le projet aquacole, on pense relever cette économie, créer de l'activité pour donner des emplois à la population. »



Tearii Alpha

Maire de Teva I Uta

L'ingénierie technique, un soutien à développer.

« Le partenariat Pays-Communes s'articule autour de trois axes : la mise à disposition de foncier, les subventions et l'ingénierie technique, laquelle doit se matérialiser de plus en plus. Dans nos communes, nous n'avons pas l'ingénierie suffisante pour porter tous nos projets et ambitions ; il faut donc inventer, avec le Pays, un véritable concours technique. L'État intervient avec la direction de l'ingénierie publique. Les services du Pays devraient accompagner un peu plus la construction et la préparation des dossiers communaux pour que ce développement soit un véritable développement intégré. »

« Un partenariat équilibré Pays, État, communes, société civile »

Il est souhaité en première ligne, de réflexion comme d'action. Les moyens de l'action comprennent une réforme fiscale qui s'inscrit dans une réflexion globale – qui paye quoi avec un régime de taxation déjà élevé – et la redistribution des ressources.

« Le droit à l'égalité des chances »

Il faut une justice dans la répartition de l'effort et des fruits. L'accessibilité du numérique reste à développer dans beaucoup d'îles. Au-delà des problèmes du PPR* sur le terrain, la crédibilité de l'autorité publique est mise en



Woullingson Raufauore

Maire de Maupiti

On est tous d'accord !

« Ce congrès a été très positif pendant ces trois jours pour enfin prendre une résolution suivie par les *tavana* ; le président a respecté les synthèses des différentes analyses. On est tous d'accord pour dire au Pays que maintenant il faut passer à l'action.

Je n'ai pas attendu ce congrès pour mettre des choses en place sinon on n'avancera jamais. Par exemple, j'ai essayé par tous les moyens que les acteurs économiques de ma commune puissent bénéficier du Heiva que nous avons mis en place (pensions de famille, associations, etc.). »



Felix Barsinas

Maire de Tahuata

Une volonté unanime pour du dialogue et des actions.

« Je retiens de ce Congrès la volonté unanime et forte des maires de faire bouger les choses, de passer à une étape supérieure et, tous solidaires, derrière notre président du SPCPF, celle de tisser un dialogue avec nos institutions, l'État et le Pays pour être associés à tout projet.

Au niveau de la CODIM*, quatre actions prioritaires ont été définies : la pêche, l'artisanat, l'agriculture et une labellisation de nos produits marquisiens. Nous attendons la rencontre prévue avec les ministres, avec un conseil des ministres délocalisé, en septembre aux Marquisiens. »

question. Comment faire comprendre une aide à la construction de centaines de bungalows sur l'eau (défiscalisation) et l'obligation d'une famille de pêcheurs à reculer de trente mètres pour construire sa petite maison ?

« Commencer par bâtir un agenda »

Le débat sur les politiques publiques doit clarifier la volonté de partenariat en organisant des procédures et des thèmes de travail et en tissant régulièrement et réactualisant les lignes d'actions prioritaires. L'élargissement du champ du partenariat à l'État, notamment en vue de réduire les inégalités réelles, a également été évoqué.

UN 27^E CONGRÈS... ANIMÉ

Taiarapu-Est, suivez le guide !



Les visites organisées par la commune de Taiarapu-Est ont notamment conduit des élus à Tautira, à la découverte de la ferme aquacole avec dégustation de crevettes fraîchement pêchées en prime !

L'accueil des congressistes dans les locaux de la maternelle Hei Tama Here de Afaahiti, une école-pilote, a été salué par tous. Les visites du mercredi après-midi, réparties sur trois sites de Taiarapu-Est – Tautira, Taravao, Faaone –, ont permis aux participants de constater le dynamisme de l'équipe municipale et de son maire, Anthony Jamet, qui a présenté en ouverture des travaux les grandes orientations de sa commune.

Taiarapu-Est s'étend sur 216 km² et compte 12 253 habitants (60 habitants au km²) répartis au sein des quatre communes associées de Afaahiti, le lieu du congrès, Faaone, Pueu et Tautira. Chaque jour, 7 000 élèves convergent vers les établissements scolaires des premier et second degrés implantés dans la commune qui se caractérise par une prédominance des secteurs primaire et tertiaire avec un tissu commercial extrêmement dense sur Afaahiti. Le secteur secondaire demeure en revanche en net retrait, notamment en raison du non développement de la zone de Faratea où, depuis le début des années 2000, aucun des projets de développement, notamment industriel, ne s'est concrétisé.

Sur le plan économique, la commune de Taiarapu-Est dispose d'un réel potentiel (aquaculture, agriculture, filière bois, tourisme). L'exigence d'un développement durable se traduit en particulier dans le domaine de l'énergie, plus particulièrement hydroélectrique, avec des projets d'aménagement des vallées, souhaités concertés, et dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD).

Des projets économiques et d'urbanisme

Comme cinq autres, la commune a ainsi été autorisée par une loi de Pays à intervenir autour de trois projets économiques et d'urbanisme : l'aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur Taravao ; des études de requalification de la base ionosphérique à Afaahiti en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer et enfin, un projet de création d'une offre touristique à Tautira. L'État, par l'intermédiaire du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) a été sollicité pour financer à hauteur de 80 %, les études d'opportunité, technique et financière de chacun de ces projets, ainsi que l'élaboration d'un schéma de développement et d'aménagement sur l'ex-emprise du fort. Sous réserve de l'obtention des financements, ces études pourraient être lancées avant la fin de cette année.



Le maire Anthony Jamet a invité les congressistes à s'inspirer d'Antoine de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Des invités enthousiasmés



Jacque Graffe mis à l'honneur



Plus ancien maire de Polynésie française après 40 ans d'exercice, Jacque Graffe a été couronné par ses pairs.

De gauche à droite : M. Alcide Ponga, maire de Kouaoua (Nouvelle-Calédonie) et 2^e vice-président de l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC), M. Rollan Mouchel-Blaisot, directeur de l'Association des Maires de France (AMF), Yohann Nédélec, maire du Relecaq-Kerhuon et représentant du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ici, aux côtés d'Etienne Tehaamaona, maire de Hiva Oa, Mme Hanima Ibrahimia, maire de Chirongui (Mayotte) et présidente de l'Association des Communes et Collectivités d'Outremer (ACCD'OM) et M. Yoann Lecourieux, 3^e vice-président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, conviés à livrer leurs regards extérieurs sur les travaux du Congrès ont tous exprimé leur enthousiasme à l'issue de ces quatre journées, renouvelant leur soutien aux communes polynésiennes à travers le SPCPF. Les invitations sont lancées en retour par l'AMF pour avis du SPCPF sur une charte d'engagement vis-à-vis des communes qui sera présentée à la signature des candidats à l'élection présidentielle de 2017, au Congrès de l'ACCD'OM en octobre prochain et à la 5^e édition des rencontres territoriales des collectivités d'outre-mer du CNFPT du 23 au 30 juin 2017 sur un thème analogue à celui de ce 27^e congrès.



Directeur de la publication : Jean Silvestro
Rédaction en chef : Ronan Gloaguen
Rédaction : Hélène Missotte
Photos : Moana Vecker-Sue - Commune de Taiarapu-Est
Conception-Réalisation : OBACOM
Imprimé à 1 100 exemplaires par Sérïpol-Polypress